

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE
8 Route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03 81 80 54 29 Fax. 09 70 06 98 75
 e-mail : asa-sequanie-auto@wanadoo.fr
<http://asa-sequanie.fr>

54^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES
7, 8 et 9 juillet 2017

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise les 7, 8 et 9 juillet 2017 avec le concours du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une épreuve automobile PEA dénommée :

54^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production" (Série B)
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport" (Série A)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne (Séries A et B confondues)
- Le Trophée "Lionel REGAL" du meilleur Jeune (- de 25 ans) (Séries A et B confondues)
- Les Trophées Championnat de France des différents groupes
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 39 en date du 05/04/2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 529 en date du 30/05/2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	MARCELLIN	Jean-Jacques	Lic. 2499	07/22
Commissaires Sportifs	HECTOR	Jean-Claude	Lic.1805	03/21
	PIQUEREZ	Roland	Lic. 15182	ASS
Directeur de Course	HABOUZIT	Marc	Lic.7145	16/10
Directeur de Course Adjoint et VHC	DURAND	Jean-Paul	Lic. 27683	05/03
Directeur de Course adjoint à la sécurité	HABOUZIT	Christelle	Lic.128356	16/10
Commissaire Technique responsable	PEGOLOTTI	Serge	Lic.6047	16/03
Commissaire Technique responsable VHC	PENILLA	Bernard	Lic.17999	08/11
Commissaires Techniques adjoints	CUENOT	Claude	Lic. 4454	04/05
	LALLEMAND	André	Lic.55989	04/11
	QUERRY	Laurent	Lic.212893	04/12
	ECABERT	Philippe	Lic. 73	ASS
Commissaires Techniques stagiaires	BULLIER	Serge	Lic.19678	04/09
	PELLICCIA	Raphaël	Lic. 214364	04/09
Médecin Responsable	MARCHAND	Gérard	Lic.16036	04/12
Chargés de la mise en place des moyens	TISSOT	Stéphane	Lic.218992	04/12

Chargés des relations avec les concurrents	COURANT	Thierry	Lic.16140	04/09
	TRAMONT	Emilie	Lic.179324	05/14
Chargé de presse	BALLESTER	Philippe	Média	
Chargée des Commissaires de route	BARBET	Béatrice	Lic.197338	04/12
Chronométrateurs	BLANQUIN	Daniel	Lic.1941	03/08
	BLANQUIN	Francine	Lic.1945	03/08
	SCHNEIDER	Hans	Lic.8173	03/08
	GUILLEE-SCHNEIDER	Véronique	Lic.206232	03/08
Observateur	BIAGIONI	Norbert	Lic.25075	07/21
Organisateur Technique	GUINCHARD	Emmanuel	Lic.117213	04/12

1.2P. HORAIRES

- ° Clôture des engagements: **mercredi 28 juin 2017 (cachet de la poste faisant foi).**
- ° Publication de la liste des engagés: lundi 3 juillet 2016 à 20h00.
- ° Vérifications administratives et techniques: vendredi 7 juillet de 15h00 à 19h00.
- ° Vérifications administratives et techniques: samedi 8 juillet de 7h00 à 8h00
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais: samedi 8 juillet à 8h15.
- ° Essais libres VHC: samedi 8 juillet de 8h30 à 9h00; modernes de 9h30 à 11h00
- ° Essais chronométrés: samedi 8 juillet à partir de 12h00.
- ° Briefing des pilotes: samedi 8 juillet à 18h10 École d'Echevannes.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course: samedi 8 juillet à 19h00.
- ° Epreuve Championnat de France de la Montagne: affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B): samedi 8 juillet à 19h00.

° Course: Samedi 8 juillet

17h30: 1^{ère} montée de course des VHC et Gr E1 / IS / H

° Course: Dimanche 9 juillet

8h30: 1^{ère} montée de course Série B et Série A

2^{ème} montée de course VHC et Gr E1 / IS / H

2^{ème} montée de course Série B et Série A

3^{ème} montée de course VHC et Gr E1 / IS / H

3^{ème} montée de course Série B et Série A

- ° **Podium Championnat:** dimanche 9 juillet 2017, 15 mn après la fin de la course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ° Affichage des résultats provisoires: après l'arrivée du dernier concurrent.
- ° L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 12 juillet les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.
- ° Réunions du Collège des Commissaires Sportifs: 1^{ère} réunion le samedi 7 juillet à 7h00, Mairie de Vuillafans. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA : <http://asa-sequanie.fr>

- ° Vérifications administratives et techniques: vendredi 7 juillet de 15h à 19h & samedi 8 juillet de 7h à 8h.

° Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans.

Taux horaire de la main-d'œuvre: 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

- ° Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit samedi 8 juillet à 8h00. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue samedi 8 juillet à 7h00.

° Pesage des voitures libres: vendredi 7 juillet de 15h à 19h, et samedi 8 juillet de 7h à 8h Mairie de Vuillafans.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. SEQUANIE
8, Route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. 03 81 80 54 29 – Fax : 09 70 06 98 75

Les frais de participation sont fixés à 560 € **réduits à 280€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne « Challenge » dont les droits d'engagements sont fixés à **230€**, sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce Championnat et sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription à chacune des épreuves. Si pour des raisons de force majeure, un des concurrents ne pouvait participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent.

FORFAIT: L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables): selon additif.

Publicité optionnelle: selon additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Vuillafans-Echevannes s'effectue sur la RD. 27.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ: 100 mètres après la sortie de Vuillafans.

Arrivée: 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.

Dénivellation: 300 mètres.

Longueur du parcours: 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.

Parc départ: à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Bangue et le départ.

Parc d'arrivée: à Echevannes autour de la Mairie.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser l'accès au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le vendredi 7 juillet

Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés:

- pendant les vérifications: Mairie de Vuillafans.

- pendant les essais et la course: à l'école d'Echevannes et à la structure VIP ligne de départ.

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 7h à 19h.

Téléphone de la permanence : 06 31 16 83 95

Centre de secours le plus proche : C.H.U. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1P. ESSAIS

Championnat de France: le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries A et B.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Echevannes le samedi 8 juillet à 18h10. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ: aux feux tricolores.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couverture chauffante ou tout autre dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre le début de la rue Jean-Pierre Bangué et la ligne de départ.

7.5P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois montées.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX - 10.3P. COUPES

CLASSEMENT GENERAL Série A et Série B

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
1 coupe	1 coupe	1 coupe		

GROUPE *

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
520 €	260 €	130 €
1 coupe	1 coupe	

CLASSE *

1 ^{er}	2 ^{ème}
280 €	130 €
1 coupe	

1^{ère} Dame	1^{er} Jeune Espoir
280 €	280 €
1 coupe	1 coupe

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- Les coupes ne sont pas cumulables

10.4P. PODIUM

A Echevannes, le dimanche 9 juillet, à partir de 16h00 pour la course VHC et le Gr E1 / IS / H et 15 mn après la fin de l'épreuve pour le Championnat de France.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 12 juillet les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.

16^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

7, 8 et 9 juillet 2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 7, 8 et 9 juillet 2017 une épreuve automobile PEA de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

16^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour:

° La Championnat de France de la Montagne VHC et le Challenge indice de performance 2017.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro XX en date du XX/XX/XX, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro XXX en date du XX/XX/XX.

1.1P. OFFICIELS

Voir épreuve nationale.

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 y compris les modernes.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côte VHC (voir conditions d'admission des voitures).

Sont admises les voitures de la catégorie N et A (J1) – B et Classic de compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à la réglementation FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à **210€** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **mercredi 28 juin (cachet de la poste faisant foi)**.

Les droits d'engagements des concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne « Challenge » sont fixés à **175€**.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture, ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.4P. Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.6P. Conférences aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche. La non-participation à 1 ou 2 manches de course, devra être constatée par le Commissaire Technique

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- ° Un classement séparé pour chacun des groupes sans division de classe.
- ° Un classement à l'Indice de performance suivant la réglementation en vigueur.
- ° Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A (J1), B, Classic qui ne devront pas figurer au classement des VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 9 juillet 2017 15 mn après la fin de l'épreuve à Echevannes.